

Séance Ordinaire du 12 avril 2022

Date de la

Convocation :

8 avril 2022

Date d’Affichage :

13 avril 2022

Objet : Délibération n° 2022-044

Pâturages du Mélézin : convention pluriannuelle (2022-2026)

**L’an deux mille vingt-deux, le douze avril à vingt heures trente,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.**

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 1

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, FAURE BRAC Christian, FINE Sébastien, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Était représentée : Mme GRANET Céline par M. MASSON Jean-Pierre.

Absent excusé : M. COULOM Nicolas

Mme ARNAUD Patricia a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire expose que la convention de location du Pâturage dit du Mélézin est arrivée à échéance et qu’il convient au conseil municipal de délibérer pour l’attribution de ce pâturage.

VU les propositions relatives à cette location,

VU l’avis de la commission communale « Développement économique (agriculture, artisanat, tourisme), cadre de vie et environnement »

M. le Maire propose d’attribuer la location du Pâturage dit du Mélézin à l’association « Alpage du Mélézin » et présente à cet effet un projet de convention pluriannuelle de pâturage ci-annexé ; établie pour une durée de 5 années.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de M. le Maire.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de location du pâturage du Mélézin avec M. le Président de l’Association « Alpage du Mélézin ».

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE